

# NICE CÔTE D'AZUR MÉTROPOLE AVIS AU PUBLIC

## DÉCLARATION DE PROJET CRÉATION D'UN COLLÈGE SUR LA RIVE GAUCHE DU VAR COMMUNE DE NICE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par la délibération n° 109.7 du 11 juillet 2025, le Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la création d'un collège à Nice sur la rive gauche du Var.

Une **concertation publique**, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter **du 27 octobre 2025**.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de création du collège à Nice sera mise à disposition du public :
  - A la **Métropole Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing – Immeuble Le Connexio – 1<sup>er</sup> étage – Bureau 1.04 – 06200 Nice, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.
  - A la **Mairie principale, 5 rue de l'Hôtel de Ville à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
  - Et à la **Mairie Annexe Saint-Augustin, 75 boulevard Paul Montel à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org>
- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur au Service de la Planification, à la Mairie principale et à la Mairie Annexe Saint-Augustin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation publique, selon les diverses modalités ci-dessous :
  - En les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus,
  - Et/ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur  
CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET  
CREATION D'UN COLLEGE SUR LA RIVE GAUCHE DU VAR A NICE  
Métropole Nice Côte d'azur – Service de la Planification  
06364 Nice Cedex 4
  - Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole <https://www.nicecotedazur.org/services/urbanisme/plum/procedures-devolution-du-plum/> ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationNice/questionnaire.htm>